

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise de contrôle exclusif par « Dislog Dispositifs Médicaux SA » de la société « Scomedica SARLAU ».

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur ultime** : « Dislog Group SA »
- **L'acquéreur direct** : « Dislog Dispositifs Médicaux SA »
- **La cible**: «Scomedica SARLAU».

Nature de l'opération :

- Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés :

- Marché de la fourniture des dispositifs médicaux.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 11 septembre 2025.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique consistant en la prise de contrôle exclusif par la société « Dislog Dispositifs Médicaux SA » de la société « Scomedica SARLAU », à travers l'acquisition de 100% du capital social et des droits de vote y afférents.

« Dislog Dispositifs Médicaux SA » est une société anonyme de droit marocain constituée en 2025, dont le siège social est situé à la Zone Industrielle Ouled Saleh, Bouskoura – Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 670155. Elle est une filiale détenue à 100% par la société « Dislog Group SA ». La société regroupe l'ensemble des filiales du groupe Dislog actives dans le secteur de la santé et des dispositifs médicaux.

« Dislog Group SA » est une société anonyme de droit marocain, ayant son siège social à zone industrielle Ouled Saleh Bouskoura, Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 403199, active dans les secteurs de la distribution industriel, pharmaceutique et parapharmaceutique.

« Scomedica SARLAU », constituée en 1994, est une société à responsabilité limitée à associé unique de droit marocain, dont le siège social est 22 rue Mausole, Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 75819. La société est spécialisée dans la distribution d'instruments analytiques et de solutions de laboratoire.

Fait à Rabat, le 01 septembre 2025